

Réfrac' *Terres*

Document n°3



Le site IMERYS de Glomel est en activité 24h sur 24

Le bruit subi nuit gravement à la santé ! Que fait IMERYS ?

Ce document a été réalisé par Réfrac'Terres, association soucieuse du devenir du territoire du Centre Ouest Bretagne dans toutes ses dimensions humaines, économiques, sociales et environnementales.

Face à IMERYS, nous vous informons sur ce que cette multinationale ne vous dit pas.

Contacts : refracterres@proton.me
Rejoignez-nous sur facebook

www.refracterres.org

Les normes légales de niveaux de bruit maximum auxquelles se réfèrent IMERYS vont, selon les lieux de mesure de :

- 46 à 65 décibels A ⁽¹⁾ de 7h à 22h

- 35 à 55 décibels A de 5 h à 7 h

⁽¹⁾ La pondération A sert pour l'évaluation de la sonie des bruits environnementaux.

CE QUE DIT IMERYS

« Seuils conformes à la réglementation et inférieurs aux normes. »

CE QU'IMERYS NE VOUS DIT PAS

Un bruit de 65 dB(A) correspond au bruit capté par les façades d'un environnement de routes et d'autoroutes !

Des études de l'OMS (1999, 2006, 2011) indiquent qu'au-delà de 55 dB(A), une gêne apparaît, pouvant aller jusqu'à des risques d'accidents cardiovasculaires.

On appelle **bruits « émergents »** la différence entre le niveau acoustique mesuré avec l'activité d'IMERYS et le niveau acoustique mesuré **sans** l'activité d'IMERYS.

IMERYS se réfugie derrière les valeurs maximales alors que ce sont les valeurs d'urgence qui sont les plus contraignantes pour eux.

Aucune mesure des émergences n'est réalisée à ce jour alors que ce sont ces mesures qui permettraient de garantir la tranquillité des riverains.



LES MULTIPLES SOURCES DE BRUIT

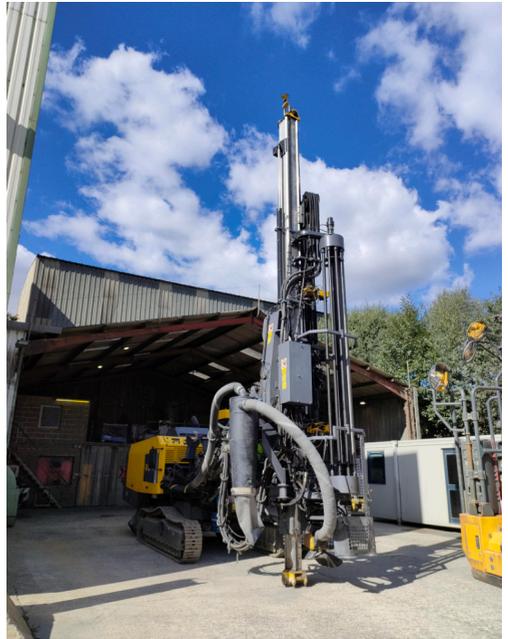
1) Les engins d'extraction qui extraient plus d'un million de tonnes de roches par an

- Foreuse
- Marteaux-piqueurs
- Brises Roches Hydrauliques (B.R.H.)

Les roches suffisamment riches en andalousite sont acheminées à l'aide d'autres **puissants engins de carrière** jusqu'au site de traitement.

Les blocs de roche d'un faible intérêt sont acheminés sur les verses.

Ces engins et ces roches qui s'entrechoquent constituent un **vacarme incessant**.



2) Les broyeurs et concasseurs de l'usine

3) Les tapis d'acheminement des sables humides vers le SABES

4) Le transport routier pour acheminer les 65 000 T de produits finis

IMERYS fait réaliser les mesures de bruit seulement deux fois par an :

1 fois le jour, 1 fois la nuit, sur quelques points choisis par eux.

Pour eux, il n'y a aucun problème allant même à annoncer au Comité de Suivi que selon l'endroit, le site fait moins de bruit en activité que le bruit environnemental !...

En septembre 2022, des relevés ont été réalisés pour des habitations proches et les agents de contrôle d'IMERYS ont reconnu que les seuils ont été largement dépassés.

Quelles données exactes ? Quelles dispositions prises par IMERYS ? Aucune réponse...

IMERYS est « autorisé » à émettre des bruits sous conditions. Or, faute de mesure des émergences à respecter :

les niveaux sonores dépassent trop souvent les niveaux autorisés en particulier sur la période 22h – 7h.

Ces nuisances sont insupportables !



AVIS de REFRAC'TERRES

Nous dénonçons des méthodes insincères sur l'état réel des nuisances sonores.

IMERYS ne respecte pas son arrêté d'exploitation.

En application des art L 171-1 à 6 du Code de l'Environnement, nous demandons à la Préfecture de faire réaliser une étude acoustique indépendante pour mesurer les émergences diurnes et nocturnes du site.

Mobilisez-vous pour défendre un territoire porteur de qualité de vie pour ses habitant-es !